

Rapport activité Diaphanie 2025

Rappel des obligations

Article R. 225-21 CASF

« L'organisme autorisé établit chaque année un rapport financier et un rapport d'activité mentionnant notamment le nombre d'adoptions internationales réalisées ainsi que les difficultés rencontrées dans la conduite des projets d'adoption. Le rapport financier et le rapport d'activité de l'organisme sont adressés au président du conseil départemental du département qui a délivré l'autorisation, aux ministres chargés de la famille et des affaires étrangères ainsi que, le cas échéant, aux présidents des conseils départementaux auxquels il a adressé la déclaration de fonctionnement mentionnée à l'article R. 225-22 »

I. IDENTIFICATION DE L'OAA

- Nom de l'OAA : Diaphanie
- Statuts de l'OAA en date du : 1981
Modifiés le : 25 octobre 2025
- OAA autorisé par arrêté du conseil départemental : Paris
En date du : 3 novembre 2023
- OAA habilité par arrêté du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères En date du : 22 février 2024
Pour le(s) pays suivant(s) : Colombie
- Accréditations dans les pays d'origine Date(s) et pays : Colombie

II. FONCTIONNEMENT DE L'OAA

- Liste des noms des membres des organes dirigeants et fonctions : cf pièces jointes
- Liste des noms des personnels salariés et bénévoles, y compris ceux intervenant dans les pays d'origine : cf liste jointe
- Nombre d'adhérents : 55

III. PROCEDURES D'ADOPTION

CONTEXTE DE L'ANNEE ECOULEE

- Événements marquants, changements importants au sein de l'OAA ou dans les pays d'origine :
 - La création du poste de responsable administrative des dossiers a permis de soulager le travail de la présidente.
 - Afin de garantir la protection des données et archives numériques, une nouvelle solution de Cloud a été mise en place
 - Le changement de la procédure d'apostille a nécessité réactivité et adaptation et des dépenses supplémentaires (prévues dans le budget prévisionnel 2025)
 - Un nouveau décompte de frais a été accepté par la MAI en juin 2026, la participation des familles s'élève maintenant à 2740 euros en 4 versements
 - Diaphanie étant accrédité à fonctionner en Colombie jusqu'au 28 décembre 2025 : outre les activités d'accompagnement, Diaphanie a travaillé sur le dossier de demande de réaccréditation. L'accord pour l'accréditation a été émis par l'ICBF le 4 février 2026
- Difficultés rencontrées au cours de l'année écoulée : aucune

LES ENFANTS ADOPTES : DONNEES STATISTIQUES

- Profil des enfants : 5 enfants adoptés en 2025 dont 1 fratrie.
 - Age : âge moyen de 7.6 ans
 - 1 garçon de 2 ans (adopté par une famille franco-colombienne)
 - 1 fille de 7 ans
 - 1 fille de 12 ans
 - 1 fratries avec 1 garçon de 10 ans et 1 fille de 7 ans
- Pays d'origine des enfants : Colombie
 - Départements d'accueil des enfants : 13 : Bouches du Rhone ; 33 : Gironde ; 37 : Indre et Loire-Touraine ; 81 Tarn
-

LES ADOPTANTS : DONNEES STATISTIQUES

- Situation matrimoniale : 3 couples mariés, 1 célibataire
- Age : entre 41 et 60 ans (moyenne 48, 7 ans)
- Caractéristiques socio professionnelles - *Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de 2020 (PCS 2020 Insee)* :
 - Cadres dans l'industrie ou entreprise de santé, profession libérale, techniciens

o Selon PCS INSEE : 1 : 38D; 1 : 34C ; 1 : 63C, 1 : 43C ; 1 : 46 A et 2 : 31 A

Répartition par département : 13 : Bouches du Rhone ; 33 : Gironde ; 37 : Indre et Loire-Touraine ; 81 Tarn ;

LES DOSSIERS EN COURS : DONNEES STATISTIQUES

- Propositions d'enfants : 5 apparentements officiels dont 2 suite à une procédure de flux inversé
- Arrivées d'enfant : 5
- Demandes de candidatures : 31 dont 9 transmis au comité
- Dossiers de candidatures acceptées : 6 , 22 refusés d'emblée car ne correspondant pas aux directives de la Colombie et 3 avec demandes de réflexion complémentaire suite au comité
- CMER signés : 6
- Dossiers en cours de constitution fin 2025 : 3
- Dossiers en attente d'attribution : 1
- Dossiers en cours d'instruction : 1
- Dossiers faisant l'objet d'un suivi post-adoption : 10 familles sont en cours de suivi (hors les 3 familles ayant adoptés dernier trimestre 2025 pour qui les 1ers suivis seront sur 2026)
- Arrêts de procédure avant adoption : 3 arrêts de procédure pour cause d'attribution de pupille de l'état, un dossier mis en suspend pour cause de grossesse

Nombre de dossiers ou d'enfants	2021	2022	2023	2024	2025	Observations
– dossiers en instance en début d'année	6	18	15	14	9	
– dossiers reçus en cours d'année	130	70	44	33	31	
- Dossiers étudiés car répondant aux exigences colombiennes.	21		5	9	9	
– dossiers abandonnés en cours d'année (après signature d'un CEMR)	2	3	5	2	3	
– dossiers agréés en cours d'année (CEMR signées).	16	6	6	3	6	
– dossiers en instance en fin d'année	18	15	14	9	8	Dont 3 en suspend pour cause de grossesse de la mère sans remise en cause du projet d'adoption dans l'immédiat
– fratries de 3 accueillies		1	0	0	0	
– fratries de 2 accueillies	1	2	1	0	1	
– enfants seuls de < 8 mais > 3 ans accueillis		1	0	0	1	
– enfants seuls de < 3 ans accueillis	1	2	1	5	1	
– enfants seuls de > 8 ans accueillis			0	1	1	
Nombre total d'enfants accueillis	3	10	3	6	5	
Nombre total de familles adoptantes	2	6	2	6	4	

MODALITES D'ACCUEIL DES DEMANDES DE CANDIDATURES

- Protocole d'étude des candidatures :
 - o les candidatures sont reçues par mail ou par courrier postal. Les demandeurs titulaires d'un agrément pour l'adoption envoient à DIAPHANIE (par mail ou par courrier postal), une lettre de motivation, les rapports psychologique et sociaux ainsi que l'agrément délivrés par le service adoption de leur département. Il est vérifié alors si leur projet est en adéquation avec les directives colombiennes sur l'adoption internationale.

- o il est demandé de réfléchir plus précisément aux besoins spécifiques acceptés par les demandeurs et qu'ils sont en mesure de gérer en se rendant dans une consultation d'orientation et d'aide à l'adoption. Cette consultation se fait en présentiel dans un service spécialisé de l'hôpital public. Diaphanie leur adresse la liste des pathologies et handicaps tels que définis par l'ICBF dans ses directives techniques. Les demandeurs, après la consultation d'adoption, la renvoie complétée à Diaphanie.
- o Le dossier complet est ensuite étudié par un comité composé d'une psychothérapeute, d'une assistante sociale et de correspondants familiaux, pour s'assurer que les candidats répondent aux critères de l'ICBF pour l'adoption internationale : âge, statut, âge de ou des enfant(s) attendu(s), conditions de vie, soutien familial, formations à la parentalité adoptive déjà effectuées, connaissances des spécificités de la parentalité adoptive. Il est également vérifié que les pathologies et handicaps acceptés par la famille sont en adéquation avec le contenu des rapports psychologique et social délivrés par le conseil départemental.
- o Si le comité accepte la candidature, une première réunion est organisée avec les candidats pour échanger, présenter Diaphanie, présenter l'adoption en Colombie et les différentes institutions avec lesquelles Diaphanie travaille. Au cours de cette réunion, il est abordé, le cas échéant, les points relevés par le comité de Diaphanie et nécessitant des compléments d'information. C'est à la suite de cette réunion, que les candidats signent, s'ils le désirent le CEMR. ils sont alors confiés à un correspondant familial qui les accompagnera tout au long de la procédure et les aidera à constituer leur dossier d'adoption pour la Colombie.

- **Protocole d'aide à la préparation du projet d'adoption :**

- o les candidats arrivent avec un agrément et donc un projet déjà bien défini. Quand le dossier est accepté par Diaphanie et une fois le CMER signé, les candidats doivent rencontrer la psychologue conseil de Diaphanie. Cette rencontre est basée sur une conversation entre la psychologue et les candidats afin de mettre en avant les spécificités de la parentalité adoptive.. L'objectif est de faire réfléchir les candidats et de les faire progresser dans leur projet d'adoption, Ce temps d'évaluation et de préparation permet de non seulement de préparer le candidat à l'adoption en Colombie mais également à rédiger un complément d'évaluation psychologique conforme aux directives colombiennes.

- **Information des candidats aux problématiques de santé des enfants adoptables : activités d'informations mises en place, collaboration avec les professionnels de santé :**

- o les candidats sont informés du profil des enfants adoptables (enfants à besoins spécifiques) , par 1 document qui leur est remis , quand leur dossier est accepté lors de la réunion de rencontre, ou lors des demandes d'informations faites par les candidats avant de déposer un dossier de candidature. De plus afin de remplir les documents sur les besoins spécifiques acceptés, ils doivent se rendre à une consultation d'adoption. lors du temps d'attente ils sont invités à participer à des formations sur l'adoption des enfants à besoins spécifiques

ACCOMPAGNEMENT PROPOSE AUX CANDIDATS DURANT L'ATTENTE D'UN APPARENTEMENT

Diaphanie accompagne les candidats à l'adoption pendant le temps d'attente d'un apparentement (proposition de rencontres, participation aux journées des familles, participation aux formations sur la parentalité adoptive proposées par la FFOAA) et mises à jour des documents quand nécessaire. De plus, De plus, les familles en attente sont particulièrement invités à participer aux réunions de formations et d'informations organisées dans leur région : Conseil Départemental, AFA, Association EFA, Association APAEC (Association des Parents et Adoptés En Colombie) et tout autre réunion où les familles ont la possibilité d'échanger avec d'autres familles en attente sur leur projet

ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS AU MOMENT DE LA PROPOSITION D'APPARENTEMENT

Lors d'une attribution ou d'une proposition par le flux inversé, le dossier est lu conjointement par la responsable administrative des dossiers, le correspondant familial et en fonction du profil de l'enfant une psychologue ou assistante sociale de Diaphanie pour s'assurer que l'enfant proposé correspond au projet des candidats à l'adoption. Si nécessaire, l'avis du médecin conseil de Diaphanie est pris sur les pathologies et handicaps éventuels de l'enfant

Le correspondant familial informe les parents adoptants et donne les premiers renseignements : l'âge et sexe de l'enfant et, le cas échéant, l'existence d'un « besoin spécifique ». Les parents peuvent alors accepter d'aller plus loin avec cet enfant-là ou non.

L'ensemble des documents composant le dossier de l'enfant est alors traduit.

Une rencontre est prévue le plus rapidement possible entre un membre de l'équipe psychologique de Diaphanie et les parents. Le dossier est alors présenté dans son intégralité et un temps d'échange est prévu.

Le couple dispose ensuite d'1 mois à partir de la date du courrier d'attribution, selon les directives colombiennes, pour faire connaître sa décision d'accepter ou non l'enfant. Il leur est fortement conseillé d'échanger sur le dossier de l'enfant avec le médecin de la consultation adoption. L'équipe de Diaphanie reste à leur disposition pour répondre à leurs questions. Des examens complémentaires peuvent être demandé à l'ICBF ou à la IAPA.

Dès que la famille a accepté la proposition, le départ vers la Colombie est organisé conjointement par les futurs parents adoptants, l'équipe de Diaphanie et la correspondante locale.

Dans le cas d'adoption d'enfants grands : des contacts sont alors pris avec les responsables en charge de l'enfant pour des rencontres en visio entre les parents adoptifs et l'enfant, avant le départ.

Le membre de l'équipe psycho-sociale en charge de l'attribution reste en contact avec la famille pour répondre à ses questions/ inquiétudes si nécessaires.

ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS POUR LE SEJOUR DANS LE PAYS D'ORIGINE

La représentante de Diaphanie en Colombie et son adjointe, sous convention avec Diaphanie, accueillent la famille adoptante et les accompagnent tout au long du séjour dans les différentes démarches de l'adoption : rencontre avec l'enfant ; procédures juridiques et administratives.

L'équipe psycho-sociale et le correspondant familial en France assurent le contact avec le couple pendant le séjour à Bogota (six à huit semaines en général) .

BILAN ANNUEL EN MATIERE D'ACCOMPAGNEMENT PRE-ADOPTIF DES CANDIDATS

L'objectif 2025 était de 6 CEMR signés et celui-ci a été atteint même si un dossier a été rapidement arrêté après la signature.

On observe de moins en moins de dossiers de candidatures mais ceux-ci répondent plus aux directives colombiennes. Les dossiers refusés d'emblée sont ceux qui ne répondent pas aux directives colombiennes. Tout refus est justifié. Le Comité de sélection se sont tenus dans l'année pour analyser 9 dossiers. 6 ont été acceptés et il a été demandé des réflexions supplémentaires sur les besoins spécifiques aux 3 autres.

On observe plus d'arrêts de dossiers en raison d'attribution de pupilles de l'état (3 en 2025).

Malgré un contexte international compliqué, il y a eu tout de même 5 enfants arrivés dans 4 familles. On observe que la majorité sont des enfants grands. Les enfants jeunes étant le plus souvent adoptés par des Colombiens. (l'enfant de 2 ans a été adopté par un couple franco colombien).

2 nouveaux correspondants familiaux ont rejoint l'équipe. La création d'un poste de responsable des dossiers a permis de soulager le travail de la présidente.

Les journées des familles se sont déroulées fin octobre près de Reims et ont rassemblé 28 familles autour du thème « et les parents dans tout ça : prendre soin des parents pour mieux prendre soins des enfants » dont 3 en attente d'adoption.

De nombreuses familles ont participé également aux formations proposées par la FFOAA.

V. LE SUIVI POST- ADOPTION

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU SUIVI DES ENFANTS ADOPTES OU PLACES EN VUE DE L'ADOPTION

Diaphanie est en charge du suivi post-adoption demandé par la Colombie. Tous les suivis sont faits par des psychologues cliniciens ou des assistantes sociales qui se déplacent au domicile de la famille adoptante. Les rapports envoyés sont conformes aux directives techniques colombiennes.

Les directives techniques Colombiennes mises à jour en 2021 ont défini un nouveau calendrier de suivi. Pour l'adoption :

- d'un seul enfant de moins de 7 ans 11 mois, l'ICBF exige 4 suivis à raison de 1 tous les 6 mois après le jugement colombien d'adoption, soit 2 ans de suivi
- d'un seul enfant de 8 ans et plus ainsi que pour l'adoption de fratrie quel que soit le nombre et l'âge des enfants, la Colombie exige 6 suivis à raison de 1 tous les 6 mois à compter du jugement colombien d'adoption, soit 3 ans de suivi.

L'équipe psycho-sociale de Diaphanie restera particulièrement attentive la première année du suivi, notamment pour s'assurer que le processus d'attachement se déroule bien.

Si nécessaire, appel sera fait à une psychologue indépendante, proche du lieu d'habitation des parents.

Les rapports de suivi de la première année sont envoyés au conseil départemental qui a délivré l'agrément à la famille par la responsable administrative des suivis

BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT POST-ADOPTION DES ADOPTANTS

En 2025, 10 familles sont en cours de suivi. Les chargés de suivis ont rédigé :

- 4 suivi N°1
- 6 suivis n°2
- 4 suivi n°3
- 1 suivis n°4
- 2 suivis n°5
- 3 suivis n°6

GESTION DES ECHECS A L'ADOPTION

Diaphanie n'a pas eu d'échec d'adoption en 2025.

Si une difficulté d'attachement ou autre est identifiée, que ce soit dans les premiers temps de l'adoption ou plusieurs années plus tard, les parents adoptants peuvent faire appel à l'équipe socio-psychologique de Diaphanie.

Il peut alors leur être proposé :

- Un entretien avec une psychologue de Diaphanie

- Un suivi par une psychologue libérale proche de leur domicile pour suivre parents et enfant ;
- En cas d'échec de l'adoption, c'est l'Aide Sociale à l'Enfance du département d'habitation de la famille qui est saisie pour mettre en place la solution la plus adaptée : soit action éducative à domicile, soit action éducative en milieu ouvert, soit un placement provisoire. Un lien avec l'équipe psychosociale de Diaphanie peut être fait.

VI. REALISATIONS ET ACTIONS PROPOSEES PAR L'OAA

FORMATION ET INFORMATION

- Formation continue des personnes intervenant au sein de la structure :
 - les personnes intervenantes en particulier les correspondants familiaux sont invités à aux formations proposées par la FFOAA. En 2025, 9 ont participé à 7 formations proposées aux délégués de la FFOAA
 - les délégués sont également invités à participer aux journées des familles. En 2025 la très grande majorité a participé.
 - Diaphanie a mis en place des modules de formation sur la réglementation de l'adoption internationale et sur la réglementation et le processus d'adoption en Colombie. tout nouvel intervenant doit faire cette formation.
-
- Préparation des candidats à la parentalité adoptive :
 - les candidats, pour déposer un dossier en Colombien doivent justifier de 15h minimum de formation à la parentalité adoptive. Les candidats se forment beaucoup via les formations proposées par EFA, l'AFA ou le service adoption du conseil départemental.
 - En signant un CEMR avec Diaphanie, les candidats s'engagent à continuer à se former avec au minima 1 formation par an (via Diaphanie ou via EFA, CD ou AFA). Diaphanie leur propose les formations proposées par la FFOAA. En 2025 : 4 familles ont participé à entre 1 et 4 formations proposées par la FFOAA
- Accompagnement proposé aux familles durant le suivi post adoptif :
 - Il est également proposé aux familles en cours de suivi ou qui ont fini leur suivi de continuer à se former en participant à des formations proposées par la FFOAA. En 2025, 8 familles ont ainsi participé à 1 à 4 formations.
 - L'ensemble des familles ayant adopté et en attente sont conviés aux journées des familles annuelles. Au cours de ces journées, il y a une intervention d'un professionnel et un temps en sous-groupes pour discuter du thème (en 2025 : et les parents dans tout ça : prendre soin des parents pour mieux prendre soin des enfants »).
 - Création d'un réseau d'entraide : en 2025, Diaphanie a créé un réseau d'entraide. Des parents adoptants ou des jeunes adultes adoptés se sont portés volontaires pour échanger ou répondre aux questions des familles de Diaphanie (ayant adopté ou en attente) sur l'adoption. le lancement officiel a été fait début 2026
- Bulletin de liaison :
 - Diaphanie, en début de chaque année, envoie une lettre info à l'ensemble des familles (dont on a l'adresse mail). Avec les vœux, les actualités. Début 2026 a donc été envoyé cette lettre avec l'annonce du réseau d'entraide et les propositions de formations.

ACCOMPAGNEMENT A LA RECHERCHE DES ORIGINES

- Protocole mis en place par l'OAA :
 - Comme il y a très peu de demandes, pas de protocole mis en place. L'équipe s'adapte à la demande
- Nombre de dossiers accompagnés au cours de l'année : en 2025, Diaphanie a reçu 2 demandes de contact. Une pour une avoir de l'aide dans son voyage de retour en Colombie (adressé à une jeune adulte adoptée du réseau d'entraide pour échange sur le retour, mise en contact avec la représentante de Diaphanie en Colombie et proposition d'accompagnement psy si nécessaire) et l'autre n'a pas maintenu le contact
- Profil des demandeurs ; jeunes adultes adoptés
- Bilan en matière de recherche des origines : Diaphanie reste disponible mais les demandes sont peu nombreuses

VII. PARTENARIATS ET COLLABORATIONS

RELATIONS AVEC LES PAYS D'ORIGINE

- Il n'a pas été organisé en 2025 de voyage à l'étranger.
- Les relations avec l'autorité centrale (ICBF) sont bonnes. Il n'y a pas de problème à relever. La représentante de Diaphanie et sont adjointes connaissent les différents interlocuteurs
- Dépôt du dossier de réaccréditation faite en aout 2025.
- Les relations avec les institutions partenaires (Casa de la Madre y el Nino et CRAN) continuent et se déroulent dans une confiance mutuelle.
- Parmi les enfants adoptés, 1 adoption s'est faite via l'ICBF, 1 via le CRAN et 2 via la Casa de la Madre y El Nino.

RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERNES ET INSTITUTIONNELS

- Mission de l'adoption internationale :
 - Relation bonne. Chaque demande a été traitée avec réactivité. Pas de délai important à déplorer pour l'obtention des APP, ou des visas.
 - La réunion de suivi s'est tenue début juillet 2025. Les échanges sont cordiaux. Il a été demandé de réfléchir au transfert des archives papiers aux archives départementales. Une personne a été nommé pour voir comment procéder.
- Conseils départementaux : 2 présentations sur Diaphanie et l'adoption en Colombie ont été faites auprès des candidats du conseil départemental des Bouches du Rhones. Contact a été pris avec l'espace Paris adoption pour en organiser début 2026
- Autres opérateurs dont l'AFA et la FFOAA :
 - AFA : une réunion d'échange a été organisée entre Diaphanie et l'AFA sur l'adoption en Colombie, notre organisation etc.. d'autres échanges ont eu lieu pour discuter de la procédure d'accréditation. Il a été convenu de faire un point une fois par an et d'échanger sur les actualités le cas échéant
 - FFOAA : Diaphanie est adhérent de la FFOAA. la présidente de Diaphanie participe régulièrement aux réunions de la FFOAA. les formations proposées par la FFOAA sont relayés auprès des familles de Diaphanie
- Autres instances : NA

VIII. RAPPORT FINANCIER

PRESENTATION LA SITUATION FINANCIERE DE L'OAA

- Bilan, compte de résultat et, le cas échéant, le compte d'emploi correspondant aux subventions reçues
 - o Le bilan 2025 montre un bénéfice de 1257.57 €
 - o le total des produits d'exploitation est de 22 742.52 € dont 10400 € de CEMR. Les autres produits d'exploitation sont les cotisations (3210 €) , les dons (2744, 20€ dont 954.20 € de renoncement de frais), la participation aux journées des familles (2484 €) et les remboursements de frais de traduction 3904 € (avancés par Diaphanie pour les traductions des dossiers de candidatures)
 - o le total des charges d'exploitation est de 21 485.02 €. Réparti entre les frais de la représentante de Diaphanie en Colombie et son adjointe (5611 €), les frais liés aux suivis (2336 €, augmentation liée à la rémunération de 100 euros par rapport et remboursement des frais de suivis) , des frais de traduction (6794 augmenté du fait de la traduction du dossier de demande de réaccréditation) , des frais d'apostille : 732 € (nouveau) et des journées des familles : 3268 € et d'autres frais administratifs (affranchissements postaux, location de site WEB, assurance, cotisation FFOAA)
 - o Au 31 décembre 2024, les disponibilités de Diaphanie étaient de 39203.13 €, répartis entre livret Bleu et compte bancaire courant.
 - o Ce bilan correspond sensiblement au budget prévisionnel voté lors de l'assemblée générale 2025. Il n'y a pas eu de dépenses inconsidérées, ni imprévus. La situation financière de Diaphanie est donc saine. le changement de siège social fin 2024 a permis de faire une économie substantielle.
- Montant des rémunérations des salariés et des correspondants :
 - o Diaphanie n'emploie pas de salariés . Les chargés de suivis depuis juin 2025 perçoivent un honoraire de 100 euros par rapport rédigés + remboursement des frais de déplacement.
 - o Les 2 correspondantes en Colombie reçoivent chacune : 200 euros par trimestre + 400 euros lors d'une attribution. Lors du CA du 31 janvier 2026, il a été décidé de donner une prime de 350 € à chacune d'entre elles en remerciement de l'aide et du travail effectué pour la réaccréditation de Diaphanie en Colombie.
- Nom et adresse du comptable chargé de la tenue des comptes :

Stephane Barbaroux, trésorier de Diaphanie,
6 lotissement Esclassans
31620 Cépet

IX. PERSPECTIVES ET PROJETS FUTURS

BILAN DES OBJECTIFS ET STRATEGIES, ORIENTATIONS FUTURES

- Dans la gouvernance de l'opérateur :

- Diaphanie a une structure qui fonctionne bien avec des délégués motivés. Les travaux mis en place en 2025 (changement de solution cloud, transfert des dossiers aux archives du département) vont continuer sur 2026.
- Dans les procédures d'accompagnement des candidats :
 - les candidats sont satisfaits d'être accompagné par un correspondant familial dédié qui lui-même est parent adoptant. L'échange entre pair est apprécié L'équipe des correspondants familial se renouvelle régulièrement.
 - Objectif 2026 :
 - 6 CMER signés et 4 adoptions
 - inciter encore plus les familles à s'inscrire aux formations de la FFOAA
 - les mettre en relation via le réseau de soutien avec des familles ayant adopté pour le partage d'expérience et rendre l'adoption plus concrète
- Dans les procédures d'accompagnement post adoptif :
 - une équipe de chargés de suivis professionnels est bien constituée. il faudrait la renforcer dans certains territoires (région PACA et Rhones Alpes) .
 - inciter les familles en post adoptif à continuer à se former via les formations proposées par la FFOAA et via la participation aux journées des familles.
 - Développer le réseau de soutien
- Dans la recherche des origines :
 - pas de changement dans le mode de fonctionnement tant que les demandes sont faibles
- Autres